



Commerce en difficulté

Par anso

Bonjour , actuellement gerante d un pressing ,apres avoir du investir dans du materiel neuf ,j ai beaucoup de mal a m en sortir . Je pense a un depot de bilan mais ai je le droit de mettre mon fond de commerce en vente entre le temps ou je fais le dossier de depot et la cessation definitive . Merci .

Par jury34

bonjour,

Le mieux est de demander une mise en redressement judiciaire simplifié. Cette procédure bloque TOUTES LES DETTES (née avant la date de jugement).

Elle permet la continuation de l'entreprise puis sa vente aux meilleures conditions pour apurer les créances.

Après la vente du fonds, s'il reste des dettes, vous serez mis en liquidation judiciaire simplifiée avec une cloture rapide pour insuffisance d'actif.

C'est une procédure simple dont il ne faut surtout pas avoir peur bien au contraire car la loi sur la sauvegarde des entreprises est faite pour cela.

Très cordialement